



COMPOSITION DES JURYS
Institut d'Administration des Entreprises (IAE)
Année universitaire 2024-2025

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Éducation, notamment article L. 712-2 (5°) ;

VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master ;

VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;

VU l'arrêté du 26 juin 2024 accordant à l'Université de Bourgogne le droit de délivrer des diplômes nationaux ;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs des composantes ;

VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 18 décembre 2024 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury du **Master Management sectoriel** -

Master 2 Management du Tourisme et de la Culture est ainsi constitué pour l'année universitaire **2024-2025**

Présidente : Mme Mathilde PULH

Membres :

Bénédicte GAULARD
Frédéric LASSALLE
Marcel GRENARD
Périanne LAJUGÉE

Article 2 :

La directrice de l'IAE est chargée de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'IAE et sur le site internet de l'IAE.

Fait à DIJON, le 21/11/2024

La Directrice de l'IAE
Mathilde PULH